

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Front social/Marche des populations de Bakoumba Elles réclament la libération de Blaise Wada

JNE

Libreville/Gabon

**UNE** foule impressionnante a manifesté, samedi dernier, à Bakoumba, pour réclamer la libération de l'ancien coordonnateur général de l'Unité de coordination des études et des travaux (UCET) Blaise Wada.

Munis d'affiches et de banderoles à l'effigie de Blaise Wada, les manifestants, visiblement très remontés, ont battu le bitume pour réclamer sa libération sans condition. "Libérez Blaise Wada. Lekoko a besoin de son fils", ou encore, "Nous voulons une justice objec-



Photo : D.R

Les manifestants, très remontés, s'en remettent au président de la République pour libérer Blaise Wada.

tive", pouvait-on lire sur les affiches et banderoles brandies par les manifestants, qui sollicitent la clé-

mence du président de la République et président du Conseil supérieur de la magistrature, Ali Bongo On-

dimba, pour que leur «fils soit libéré». Et de conclure : « Les populations de Bakoumba sont convaincues

qu'une ou des mains noires sont derrière cette affaire.» Il convient de rappeler que Blaise Wada a écopé 20 ans

de prison pour détournement de deniers publics le 26 avril dernier par la Cour criminelle. Et devra payer à l'Etat gabonais la somme de 2,765 milliards de francs correspondant au 1,765 milliard de francs qu'on l'accuse d'avoir détourné et 1 milliard de francs de dommages et intérêts. Par ailleurs, il est déchu de ses droits civiques et tous ses biens, notamment immeubles et argent dans ses comptes dans les banques, sont saisis. De même, les fonds qu'il a placés hors du Gabon seront rapatriés. Sitôt après le verdict, Blaise Wada a formé un pourvoi en cassation.

### Insécurité à Bitam

## Le correspondant de l'Union agressé par un malade mental

SSB

Bitam/Gabon

**NOTRE** correspondant à Bitam, Servais Sonde Batata, a été pris à partie par un malade mental, lors d'un reportage, le 4 mai dernier. Cette attaque ayant été menée par surprise, Servais s'est retrouvé un moment enlacé par son agresseur. Il a été heureusement libéré de l'étreinte par quelques témoins de la scène.

Servais Sonde Batata garde encore sur son corps les marques de violence reçues à cette occasion.

Le correspondant de l'Union est l'énième victime des malades mentaux qui errent à travers le dé-



Photo : SSB

L'agresseur de notre reporter.

partement du Ntem. Ces personnes qui ont perdu la raison, se signalent en effet

de temps à autre par des agressions de toutes sortes à l'égard de quiconque a la



Photo : SSB

Servais Batata encore sous le choc.

malchance de croiser leur chemin. Les faits de violence les

plus récurrents sont des agressions verbales et ou physiques, ainsi que le cail-

lassage de véhicules. L'un des plus dangereux de ces fous est sans doute celui que l'on surnomme "Le Français", en raison de l'éloquence dont il fait montre lorsqu'il s'exprime dans la langue de Molière. Ce malade, qui sévit au quartier Mengomo-Ayat, est spécialisé dans les agressions sexuelles. Un vrai problème de sécurité pour les habitants de la région. Le comble, c'est qu'il paraît peu évident qu'il prenne fin un jour, les pouvoirs publics ne donnant aucun signe pour la prise en main de la question.

Compte tenu de l'état mental de son agresseur, notre collaborateur n'a pas jugé nécessaire de porter plainte.

### Lutte anti braconnage dans les provinces de la Nyanga et de la Ngounié

## Arrêté pour trafic de pointes d'ivoire, de queue d'éléphant et de dents de panthère

AEE

Libreville/Gabon

**MEGUY** Manfou-Ma-Ibouangue, élève de 20 ans fréquentant la classe de 4e au lycée Edouard Mossot de Moabi (province de la Nyanga), pourrait finir cette année scolaire en prison. Et pour cause ! Ce jeune homme a été appréhendé par les agents de l'antenne provinciale de la direction générale de la Contre ingérence et de la sécurité militaire (DGCISM) de Mouila. Il a été surpris en train de vendre de l'ivoire à un individu qui, lui, a réussi à prendre la fuite.

Les faits se sont produits jeudi dernier dans le chef-lieu de la province de la Ngounié. Le lycéen aurait fait le voyage de Moabi pour Mouila ce jour-là vêtu de l'uniforme scolaire de son établissement afin,



Photo : D.R

L'élève Meguy Manfou-Ma-Ibouangue dans de sales draps.

semble-t-il, de déjouer la vigilance des autorités et des forces de l'ordre. En effet, dans son sac à dos, à la place des effets scolaires, se trouvaient soi-

gneusement rangées deux pointes d'ivoire, une queue d'éléphant et des dents de panthère, rapporte un membre de l'ONG Conservation Justice, présent sur



Photo : Abel Eyeghe/ L'Union

Les produits trouvés en sa possession par les agents.

les lieux au moment de l'interpellation de l'élève. Un Officier de police judiciaire (OPJ) explique, à cet effet, que l'arrestation du jeune homme s'est effec-

tuée vers 8 heures du matin, dans une maison en construction.

**AVEUX**• Revenant sur les circonstances de cette interpellation, l'agent raconte: « le jeune homme serait parti de Moabi vers 6 heures du matin. Il est descendu d'un véhicule de transport en commun dans un quartier de Mouila. Ce qui a attiré notre attention, c'est le fait qu'un élève de Moabi soit à cette heure-là à Mouila dans un quartier, alors que, normalement, il devait être en classe dans son établissement. Deux de nos éléments ont donc décidé de le suivre discrètement, jusqu'à ce qu'il entre dans une maison inachevée, où l'attendait un individu. Au moment de sortir la marchandise du sac pour la présenter à son client, ce dernier ayant remarqué notre présence sur les lieux, a réussi à prendre la fuite. Seul le jeune homme a été

maîtrisé.»

Interrogé au poste de police, l'élève a affirmé que les différents trophées découverts dans son sac à dos étaient sa propriété. Et qu'il a abattu un éléphant avec la complicité de certains de ses amis restés à Moabi.

Meguy Manfou-Ma-Ibouangue risque jusqu'à six mois de prison pour avoir violé les dispositions du Code forestier gabonais, en matière de protection d'espèces intégralement protégées en République gabonaise. Une source proche du dossier soutient, en effet, que le mis en cause, au terme de l'enquête préliminaire, sera présenté devant le parquet de Mouila pour braconnage des espèces animales intégralement protégées dans notre pays, et trafic d'ivoire et des dents de panthère.